

~Le Lien~

SAINTE-MARIE-LA-MER Camping municipal

La transformation...





SOMMAIRE

■ Éditorial	page 3	■ Infos propreté	page 10
■ ZOOM SUR...		■ Fête de l'Artichaut	page 11
Le camping municipal, la transformation.....	pages 4 / 5	■ Sécurité, infos.....	pages 12 / 13
■ Le budget du camping	page 6	■ Culture.....	pages 14 / 15
■ Agenda 21	page 7	■ Travaux	page 16
■ Le budget primitif 2018 de la commune	pages 8 / 9	■ En attendant l'été.....	pages 17 / 18
		■ Etat civil.....	page 19
		■ Les News	page 20

Éditorial



Chères Sainte Marinoises,
Chers Sainte Marinois,

Comme tous les ans, en mars, le budget 2018 a été voté en conseil municipal. Ce budget permet la réalisation des projets prévus, notamment la salle Pabirans, des travaux de voiries et d'éclairages publics, la médiathèque et la climatisation de l'école maternelle.

Les taux d'imposition, comme toujours, sont restés très mesurés.

Durant ce dernier mois d'avril, notre ville a vécu à bon rythme entre les nombreux travaux du front de mer, les spectacles de théâtre Primavera, les animations de Pâques, les activités des vacances de printemps du centre de loisirs et du PIJ.

Le mois de mai verra la livraison et la mise en route du système de vidéoprotection qui répond à notre exigence de sécurité et de tranquillité sur notre territoire.

Ce mois de mai sera aussi celui de la renaissance de la station balnéaire. L'aménagement des plages est en cours, et le camping municipal dévoile son nouvel espace aqua ludique avec toboggan et piscine chauffée. La fête de l'artichaut, le 1er Mai sur le front de Mer, marquera le début des animations programmées « en attendant l'été ».

Enfin dans l'esprit constructif et la volonté d'agir en toute transparence qui animent notre équipe municipale, je profite de ces quelques lignes pour vous proposer des rencontres. En effet, nous vous inviterons dans les semaines et mois à venir à participer à des réunions publiques où nous aborderons avec vous les questions que vous vous posez et les problématiques de votre quartier.

Nous souhaitons vous voir nombreux lors de ces moments d'échange.

Je vous souhaite un agréable printemps à Sainte Marie la Mer.

Avec mon dévouement
A. Pini

Numéros Utiles

SERVICES MUNICIPAUX

- **Accueil Hôtel de ville**
Ouvert du lundi au jeudi : 9h/12h - 13h30/17h30 et le vendredi : 9h/12h - 13h30/17h
accueil@saintemarielamer.com
04 68 80 13 80
www.saintemarielamer.com
- **Mairie annexe (Oméga)**
04 68 61 54 83
mairie.annexe@saintemarielamer.com
- **Bibliothèque**
biblio@saintemarielamer.com
04 68 80 13 98
- **Point Information Jeunesse (PIJ)**
pij@saintemarielamer.com
04 68 80 13 86
- **Bureau du port**
04 68 80 51 02
info@portsaintemarie66.com
www.portsaintemarie66.com

- **Service des décès**
06 12 36 96 24

- **Police municipale**
04 68 80 13 81
pm@saintemarielamer.com

- **Office du Tourisme**
Centre Omega (plage)
tourisme@saintemarielamer.fr
04 68 80 14 00
www.saintemarielamer.fr

- **Services techniques**
04 68 63 86 87
technique@saintemarielamer.com

- **Végétaux et encombrants**
Téléphoner en mairie pour vous inscrire

- **Déchetterie**
06 33 72 67 03
Du lundi au samedi : 8h30/12h et 14h/17h. Dimanche : 8h30/12h

- **Crèche**
04 68 08 45 04
saintemarie@bebebiz.fr

ECOLE

- **École maternelle Charles Perrault**
04 68 80 14 04
- **École élémentaire Jules Ferry**
04 68 80 13 87

SERVICES

- **La Poste** : Rue des Mimosas
04 68 80 47 80
- **EDF** : 0 800 123 333
- **SAUR (Service des eaux)** :
04 68 84 08 66
- **PMMCU - Direction des collectes et valorisations des déchets** :
04 68 08 63 40
- **Collectes ordures ménagères** : le mardi
- **Tri sélectif** : un jeudi sur deux
- **Assistants Sociaux** :
un RDV peut être obtenu en mairie de St Marie en téléphonant à Canet : 04 68 73 63 10

ZOOM sur...

La transformation du Camping municipal

Le camping municipal poursuit sa transformation afin d'obtenir sa 4^{ème} étoile et proposer des équipements de qualité. L'objectif est d'attirer davantage de clientèle dans les ailes de saison d'Avril à Juin, en Septembre et Octobre. Plusieurs investissements et actions ont donc été mis en place à cet effet.

L'entrée du camping



Le bâtiment d'accueil a été repeint dans des teintes plus chaudes et plus modernes. Les enseignes ont été changées.



Le rond-point intérieur a été réduit pour des raisons de visibilité et de sécurité et permettra le passage des gros camping-cars.

Le bar restaurant

Une nouvelle équipe professionnelle prend en charge la restauration avec une carte renouvelée, des plats à emporter, un snack.



Elle propose aussi des animations adaptées, avec des soirées à thème. Le bar snack ouvre le 7 Avril ainsi que l'épicerie avec Marie Navarro.

Le Tour opérateur

La commune et le camping ont passé une convention avec un tour-opérateur qui cible principalement la clientèle anglaise. 40 parcelles ont donc été louées pour cinq ans. C'est le T.O qui accueillera et gèrera sa clientèle sur les mobil homes qu'il a installés.



L'espace aqua ludique



L'espace aqua ludique a été totalement refait afin de diversifier les activités selon l'âge du résident en créant des lieux de jeux et des lieux de détente. Le but est une fréquence accrue sur les ailes de saison.

Les points majeurs : la création d'un toboggan et d'une pataugeoire pour les enfants.



Le grand bassin comporte des jacuzzis, des bancs bouillonnants et des jets en cascade.



Des aires de détente plus calmes et plus intimes avec des podiums disséminés dans la pelouse. Tous ces nouveaux équipements sont chauffés en permanence pour atteindre une température de 28°C.

La période d'ouverture est dès lors plus ample pour les vacances de printemps jusqu'à fin Septembre.

L'équipe de maîtres-nageurs a été renforcée autour des bassins.

L'animation

Un effort particulier a été fait cette année sur les animations. L'équipe est plus importante avec des activités tout au long de la journée en haute saison, mais aussi un animateur en continu en ailes de saison, autour des soirées à thèmes organisées par le camping et par le restaurant.

Les autres équipements et activités

- La réalisation d'un transformateur basse tension beaucoup plus puissant pour la distribution électrique des parcelles et les besoins des pompes de chaleur de la piscine.
- Le revêtement du city stade a été changé pour faciliter sa fréquentation et le mini-club accueille les tout petits pour des jeux, des ateliers et des sorties.
- La salle au-dessus du restaurant a été aménagée en salle de lecture, jeux de société, grand écran télé. Elle pourra être utilisée de l'ouverture à la fermeture du camping par les résidents du camping.

Condition d'accès pour les résidents permanents de Ste Marie la Mer

Les investissements importants (1 200 000 €) réalisés sur l'espace aquatique sont intégralement supportés par le budget du camping sans participation du budget de la commune. Les conditions d'accès à cet équipement pour les résidents permanents de Sainte Marie la Mer doivent donc être revus.

L'accès sera autorisé aux seuls résidents de Sainte Marie, en dehors des clients du camping, dès son ouverture jusqu'au 30 Juin et du 1^{er} Septembre à sa fermeture. Du fait de l'affluence en haute saison, la piscine sera réservée en Juillet et en Août aux seuls résidents du camping.

Les habitants de Sainte Marie devront demander la délivrance d'une carte nominative auprès de l'accueil du camping (les mercredis matin et samedi après-midi de chaque semaine) en produisant une photographie d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Cette carte est strictement personnelle (une famille de 4 personnes donne lieu à l'établissement de 4 cartes.)

Les résidents devront ensuite acquérir les tickets au tarif suivant :

- Adultes (à partir de 18 ans) : 30 € le carnet de 10 tickets
- Enfants (de 4 à 17 ans) : 20 € le carnet de 10 tickets
- Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans

Le ticket est valable 1 fois pour toute la journée. L'accès est lié à la présentation de la carte et du ticket.

Les investissements à venir pour les deux prochaines années

- La réfection du bloc sanitaire n°4
- L'installation de cabines lavabo individuels pour les blocs n° 2 et 3 imposée par la 4^{ème} étoile.
- L'acquisition par le camping de nouveaux mobil homes
- La mise en place en 2 tranches supplémentaires de câbles électriques de distribution de plus forte puissance (la 1^{ère} tranche a été réalisée cette année)
- Et si les recettes sont bonnes, la réalisation d'ateliers techniques, de locaux de stockage, de garage et d'un nouvel appartement en lieu et place de l'ancienne maison de fonction. ■



Marie-France REVOL
Adjointe déléguée Camping
Finances, Gestion du Personnel

Budget

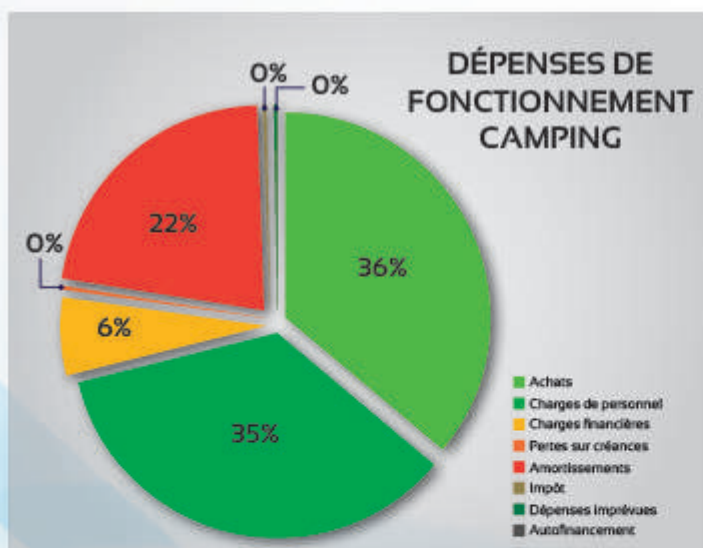
Budget primitif 2018 du Camping



L'accroissement des investissements en 2017 et le rachat des mobil homes de square marine ont réduit l'excédent de fonctionnement et l'affectation du résultat en investissement. Le Budget 2018 prend en compte ces données et s'établit à 3 174 718.77 €.

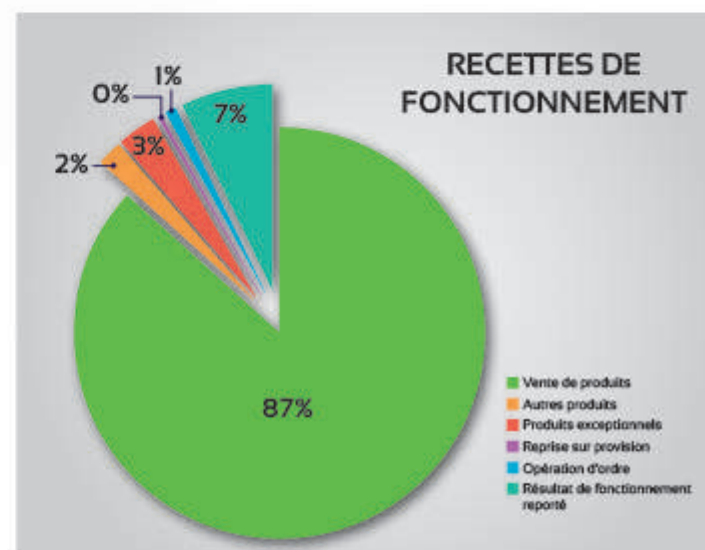
En fonctionnement, les charges générales et les charges de personnel intègrent l'accroissement des dépenses liées à l'ouverture de l'espace aqualudique (électricité, maîtres-nageurs) ainsi qu'au renfort de l'animation. Toutefois par précaution, une provision de 40 000€ a été inscrite.

Parallèlement, les prévisions de recettes enregistrent une hausse de 10%, qui reste une estimation prudente.



En investissement, le principal des dépenses est affecté à l'espace aqualudique et à son mobilier. Sont en outre prévus les achats de matériel pour le city stade, le bar-restaurant (stores et bâches), la peinture du bâtiment d'accueil.

En recette, il faut noter essentiellement l'emprunt d'équilibre concernant l'espace aqualudique. ■



Marie-France REVOL
Adjointe déléguée Camping
Finances, Gestion du Personnel

Agenda 21

Ombrières photovoltaïques



Ce printemps, vous avez pu voir pousser des plantes étranges sur le quart sud-est du parking d'Oméga. Après avoir craint au début des travaux que la commune ne soit en train de faire installer des parcmètres, les curieux ont rapidement constaté au vu des dimensions des structures qu'il s'agissait d'ombrières photovoltaïques.

Elles occupent une surface de près de 1600m2 qui cumulera de nombreux avantages.

On pourra se garer à l'ombre.

Les différentes animations, les marchés, pourront se dérouler à l'abri du soleil et de la pluie et de plus ces ombrières produiront près de 250 Kwc de puissance électrique c'est-à-dire de quoi alimenter près de 1 000 personnes en évitant la production de 330 tonnes de CO2.

Et bien sûr, comme partout à Sainte Marie la Mer, le stationnement restera gratuit ! ■



Palmiers et Jacarandas



A l'entrée de la plage, plus de la moitié des arbres sont irrémédiablement infestés et en cours d'abatage.

Dans quelques mois, d'autres seront malades et il en restera bien peu.

Les quelques survivants en sursis seront également enlevés et les deux alignements complets qui bordent l'entrée de la plage seront remplacés par une nouvelle essence d'arbres : des jacarandas.

Ces arbres originaires d'Afrique du Sud présentent une grande résistance au vent, à la sécheresse, à la mauvaise qualité du sol et bien sûr ne sont pas touchés par le charançon rouge. Ils offrent de plus une magnifique floraison en début d'été.

Quand la même situation se présentera côté village, les palmiers seront remplacés par des arbres plus locaux, par exemple des micocouliers.

Nous ne nous laissons pas aller au renoncement et préparons une station toujours aussi verte, ombragée et fleurie pour les années qui viennent. ■



Albert SANGUIGNOL
1^{er} Adjoint

Nos palmiers, particulièrement ceux de la variété Phoenix Canariensis se trouvent décimés par les attaques d'un insecte parasite désormais bien connu, le charançon rouge.

Année après année, les dégâts sont exponentiels malgré des traitements rigoureux à l'aide de traitements biologiques à base de nématodes.

Il faut se rendre à l'évidence, la bataille est désormais perdue et il faut envisager d'ores et déjà l'avenir.

On peut penser devant le constat des ravages en 2017 que peu de Phoenix seront encore en bonne santé fin 2018.

Budget Primitif 2018 de la commune

Le budget primitif 2018 de la commune s'élève à 8 682 272.72 €, dont plus de 30 % en investissement. Les points forts de ce budget sont :

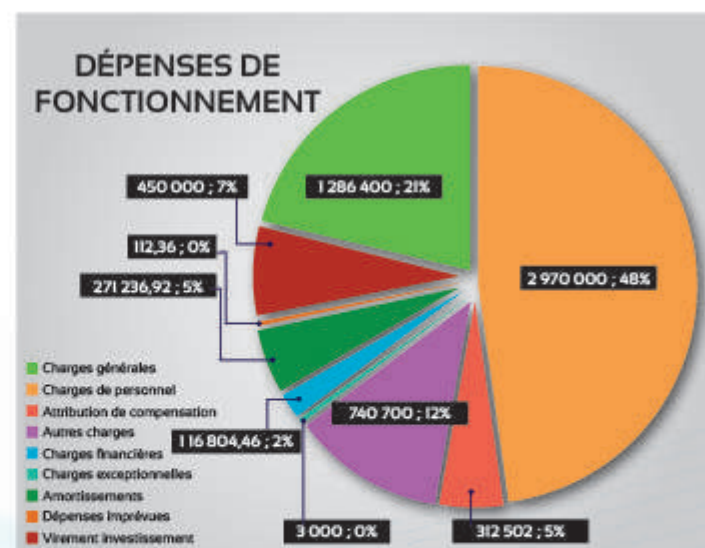
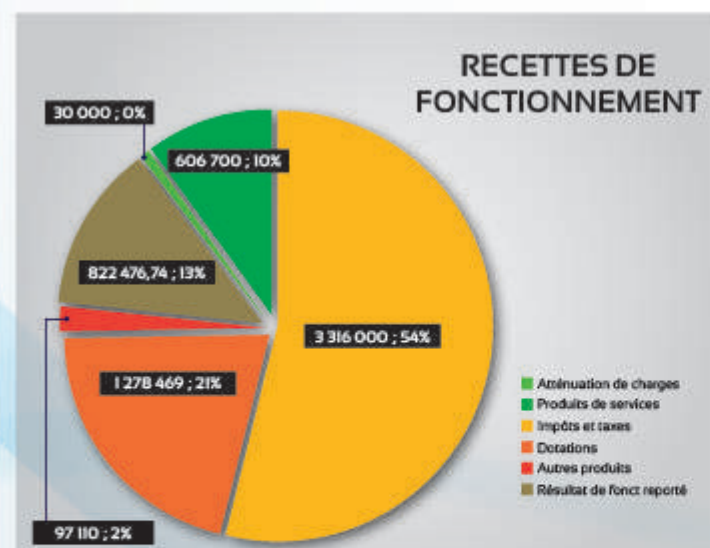
> EN FONCTIONNEMENT :

- Un excédent de fonctionnement 2017 particulièrement favorable qui permet de dégager un autofinancement en investissement de 450 000 €
- Des charges de personnel qui prennent en compte d'une part le transfert de la compétence Tourisme à la communauté urbaine, d'autre part le renfort de personnel lié aux services à la population, soit un policier municipal supplémentaire pour la sécurité et une bibliothécaire pour la mise en œuvre et la gestion de la médiathèque
- Une hausse très modérée (0.58 point) de la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe sur le foncier non bâti étant inchangées.
- La création de deux budgets annexes : « Animations et Culture » (anciennement OMAT modifié suite au transfert de la compétence tourisme) et « Jeunesse » permettront un suivi plus clair des dépenses et recettes liées à ces domaines d'activité spécifique.

> EN INVESTISSEMENT :

L'objectif poursuivi est d'avoir une répartition entre le village et la plage pour consolider un développement et un embellissement coordonnés entre les deux secteurs de la commune.

- Ainsi au village, les études de la médiathèque se poursuivent (237 449 €).
- Des crédits sont prévus pour les études et le début des travaux de l'espace Pabirans (227 467 €).
- Pour les écoles, la réfection de la passerelle (5 000€) du matériel informatique (3 000 €) et surtout la climatisation de l'École maternelle (36 000€) sont budgétisés.
- La police municipale est dotée d'une radio numérique, de logiciels spécifiques, ses locaux seront climatisés.
- 60 000€ sont affectés à l'entretien des voies rurales et 120 803 € à l'éclairage public.



Vote des taux

	Taux moyens départementaux 2017	Taux moyens nationaux 2017	Taux Sainte Marie 2017	Taux Sainte Marie 2018
Taux d'habitation	25,21	24,47	13,42	14
Foncier Bâti	23,16	21	19,97	19,97
Foncier Non Bâti	52,15	49,46	28	28

Produit fiscal attendu : 2 750 185,50 €

- En outre, les frais d'études de l'espace Saint Exupéry sont inscrits à hauteur de 63 908 € au budget.
- Enfin 81 659 € sont affectés à l'aménagement du cimetière (casiers)
- À la plage, un projet majeur est en cours de réalisation : l'installation des lieux d'animations « Chez Jeannine » et le déplacement des forains qui en découle nécessitant 100 000 € de crédits. À l'ancienne plage 58 000 € sont prévus pour des aménagements et l'installation de lettres géantes.
- Au port, l'aire de carénage est inscrite pour 270 000 € compensée par d'une part des subventions de l'État et de la Région, d'autre part un (emprunt) spécifique de 153 526 €.
- Au titre de l'embellissement, le remplacement des palmiers touchés par le charançon est amorcé (15 000€)

Ces dépenses d'investissement, grâce à l'autofinancement important, n'appellent qu'un emprunt d'équilibre restreint qui n'affecte pas la courbe d'endettement de la commune. ■



Le projet de médiathèque.



La climatisation sera installée dès cet été à la maternelle.



Un centre de loisirs et un nouveau point jeunes verront le jour sur le terrain Saint Exupéry.



Marie-France REVOL
Adjointe déléguée Camping
Finances, Gestion du Personnel

Infos propreté



Déjections canines

Une ville accueillante commence par des rues propres et sans déjections canines.

Dans certaines rues de la commune, ce problème est récurrent, induisant mauvaises odeurs, manque d'hygiène ainsi qu'une dégradation notable du cadre de vie.

Malgré une campagne de prévention, les propriétaires de chiens sont aujourd'hui « plus qu'invités » à faire preuve de savoir-vivre et de civisme en ramassant les déjections canines de leurs compagnons à 4 pattes, sous peine de poursuites. A partir de ce jour, suite aux plaintes de très nombreux Saint-Marinois lassés par l'incivilité de certains propriétaires de chiens, la municipalité a demandé à la police municipale de verbaliser systématiquement ce type de comportement.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les stades, les jeux d'enfants et ce pour mesure d'hygiène publique. Rappel utile, les chiens sont interdits sur les plages.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal. Vous trouverez des « sacs à crottes » dans les distributeurs répartis sur le territoire.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 3^{ème} classe (68 €).



Ramassage des ordures

COLLECTE DES VÉGÉTAUX

La collecte des végétaux se fait une fois par semaine.

Pour que vos végétaux soient débarassés, il faut impérativement s'inscrire auprès de l'accueil de la Mairie. Les végétaux devront alors être déposés la veille au soir du ramassage devant chez vous. Il est important de connaître les consignes :

- Les branches recoupées à 1m50 et ligotées en fagots
- Le reste dans des sacs : pas de vrac
- La taille totale ne doit pas dépasser 2 m³.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants se fait une fois par mois.

Comme pour les végétaux, l'inscription se fait auprès du service accueil de la mairie.

Lorsque la mairie vous aura donné la date, déposez seulement la veille au soir du ramassage les encombrants devant chez vous.

Les gravats, déchets de chantier ou spéciaux (par exemple bouteilles de gaz ou pneus) ne seront pas collectés tout comme les encombrants dont une des mesures dépasse 2 mètres.

Contact : 04 68 80 13 80
accueil@saintemarielamer.com



Charles BOLTE
Conseiller municipal délégué
à la police et la proximité

Feux de la St Jean

Ste Marie la Mer

Samedi 23 Juin 2018

Place AGORA

Venez fêter l'arrivée de l'été en participant à la Fête de la Saint Jean

Habillez vous en BLANC !

20h30 - 21h30
Danse Folklorique avec les jeunes danseurs Villelonguets

22h00
Arrivée du cortège, Message de la Saint-Jean et Embrassement du bûcher

22h15
Feu d'artifice

22h30
Bal avec l'orchestre HOLD UP

Licences
n°1-1001127 n°2-1001128 n°3-1001128



Renseignements à l'Office du Tourisme et d'Animation
Complexe Omega/66470 Sainte Marie la Mer
Tel.: 04.68.80.14.00 www.saintemarielamer.fr



L'Office du Tourisme se réserve le droit de modifier ou annuler toute animation sans prévenir

Sécurité

Vidéoprotection : les caméras ont l'œil !

Depuis le 3 mai dernier, le territoire de Sainte Marie la mer est maillé d'un réseau de vidéoprotection. 13 caméras de surveillance des édifices publics et 5 caméras de surveillance des flux routiers enregistrent des images en continu.

Même si Sainte Marie la mer n'est pas une ville de grande délinquance, la mise en œuvre d'un tel dispositif vise à atteindre trois objectifs. D'abord, il permet de dissuader et d'identifier les auteurs de faits délictueux comme les atteintes aux véhicules ou les cambriolages des maisons.

De plus, il facilite les investigations de la gendarmerie et de la justice. En effet, l'actualité criminelle récente a démontré que ces caméras pouvaient aider les enquêteurs à résoudre des affaires à l'échelle nationale. Enfin, il favorise la tranquillité des espaces publics des Sainte Marinois.

Le projet est dans les cartons depuis une décision du conseil municipal du 16 décembre 2014 demandant la première subvention. Puis, c'est Henri Lozano adjoint au Maire et Claude Julia, le responsable de la Police Municipale (PM) qui ont travaillé en collaboration avec la gendarmerie et la préfecture au déploiement de la vidéoprotection sur notre commune.

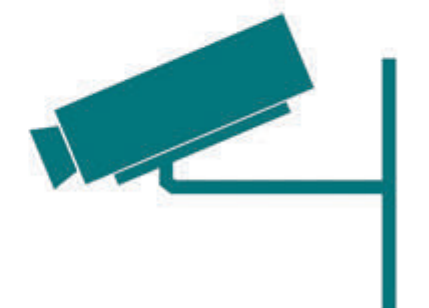
> UN TRAVAIL EN COLLABORATION AVEC LA GENDARMERIE ET LA PRÉFECTURE

Les sites d'implantation n'ont pas été choisis au hasard : un diagnostic sécurité a été réalisé en 2014 par la gendarmerie. Ce dernier a permis d'établir une cartographie précise des possibles faits délictueux dans la ville. Les zones surveillées sont surtout les entrées et sorties du village et de la plage, les lieux de passage et d'autres zones jugées stratégiques.

Le centre de surveillance permettant le visionnage est aménagé dans les locaux de la PM. Sécurisé, son accès est très réglementé comme le veut la loi. L'enregistrement est continu mais le visionnage n'est effectué qu'en cas de besoin par un agent de la PM habilité ou un militaire de la gendarmerie. La préfecture est partie prenante dans ce projet puisque elle est chargée de délivrer l'ensemble des autorisations nécessaires.

> UN INVESTISSEMENT FORTEMENT SUBVENTIONNÉ

D'intérêt aussi bien local que national, cet investissement d'un montant total de 232 450€ a été financé pour plus de 40% par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), et pour 5% environ par Perpignan Méditerranée.



PROTECTION VIDEO

La vidéoprotection s'intègre dans une politique plus large de lutte contre l'insécurité. Elle s'ajoute à l'armement des agents de la Police municipale l'année dernière et par le recrutement d'un nouvel agent cette année. ■

Vidéoprotection ou vidéosurveillance ?

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) retient ces définitions :

✓ Les dispositifs dits de « vidéosurveillance » concernent des lieux non ouverts au public (locaux professionnels non ouverts au public comme les bureaux ou les réserves des magasins) et sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés »

✓ Les dispositifs de « vidéoprotection » filment la voie publique et les lieux ouverts au public et sont soumis aux dispositions du code de la sécurité intérieure. C'est bien ce dernier procédé qui est mis en œuvre à Sainte Marie la mer.



Sandrine LOZANO
Conseillère municipale
Déléguée à la communication

Une législation très stricte

Soumis à l'autorisation de l'Etat, le déploiement et le fonctionnement de la vidéoprotection sur le domaine public sont très encadrés par la législation qui garantit le respect de la vie privée et des libertés individuelles.

L'emplacement des caméras, la durée de conservation des images, la formation des personnes habilitées à les visionner, etc., répondent ainsi à des procédures très strictes. A titre d'exemple, les bandes enregistrées doivent être automatiquement effacées au bout de 30 jours, le délai maximum autorisé.

Améliorer la Sécurité Routière est l'affaire de tous !

Des contrôles vitesses ont été effectués à la demande du Conseil Municipal suite aux doléances des riverains qui déplorent la vitesse souvent excessive des conducteurs.



Ces méthodes peu appréciées par les conducteurs permettent aux automobilistes de prendre conscience des dangers qu'ils courent et font courir aux autres. Les conducteurs se rendent compte des différences entre les vitesses ressenties et les vitesses réelles.

A l'aide du radar ULTRALYTE Compact d'une portée de 900 mètres, les policiers peuvent vérifier si la vitesse, limitée, à 30 ou 50 km/h, est respectée.

Ces actions sont accompagnées d'un effort de pédagogie car la Police Municipale privilégie le dialogue et l'information.

La démarche est avant tout préventive, dissuasive mais aussi répressive. Elle permet également aux policiers de rappeler aux conducteurs et surtout aux plus jeunes les règles de circulation routière.

Outre l'objectif de sensibilisation des conducteurs sur la sécurité routière, ces contrôles vitesse peuvent aboutir à plusieurs aménagements : pose de ralentisseurs, inversion de priorités, rétrécissements de chaussée...

Rappelons que ces contrôles sont toujours effectués sous le contrôle d'un Officier de Police judiciaire territorialement compétent, de la brigade de gendarmerie de Canet en Roussillon. ■



Moustique tigre : une piqûre de rappel ?

Il existe différents types de moustiques, dont l'Aedes albopictus, qui a la particularité de piquer surtout pendant la journée. Il est aussi appelé moustique « tigre » à cause de sa silhouette noire et de ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes.

Le moustique « tigre » est avant tout source de nuisance : il pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Toutefois, il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre aussi la dengue, le chikungunya ou zika s'il en est porteur.

Se protéger contre le moustique tigre, c'est d'abord éliminer ses lieux de vie et ses lieux de ponte. Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques.

Deux gestes simples sont donc essentiels :

✓ ÉVITER LE DÉVELOPPEMENT DES LARVES DE MOUSTIQUES

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées des gouttières... Couvrir les réservoirs d'eau : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

✓ SE PROTÉGER DES PIQÛRES

Porter des vêtements longs et protéger les pieds et chevilles. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection.

Utiliser des répulsifs cutanés. Des précautions d'emploi sont à respecter notamment chez l'enfant et chez la femme enceinte. L'emploi de moustiquaires de berceau est le moyen prioritaire de protection efficace des jeunes enfants et la protection par le port de vêtements couvrants est particulièrement recommandée.



Dans l'habitat, il est possible d'équiper portes et fenêtres de moustiquaires traitées à l'aide d'insecticides afin de réduire la présence de moustiques. Ceux-ci n'aimant pas les endroits frais, la climatisation est également un bon moyen de protection individuelle.

Comment signaler un moustique tigre ?

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site :

www.signalement-moustique.fr où un questionnaire vous permettra de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre. ■

Les épidémies à Sté Marie la Mer

Dans notre ouvrage concernant « Les Sainte Marinois morts pour la France durant la guerre de 14-18 » nous avons évoqué l'épidémie de grippe espagnole qui s'était abattue sur notre pays faisant en 3 mois, 11 morts dans notre commune.

Cette épidémie n'était pas la première dont notre pays et notre village ont été victimes.

Une épidémie qui a marqué l'inconscient collectif pendant des siècles est la fameuse peste noire de 1348.

En pays catalan, cette année a été baptisée « L'Any dels morts ». La peste se manifesta par onze épidémies entre 1348 et 1452. Et quinze autres attaques se produisirent jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Ce fléau a valu à la région du Languedoc, la réputation d'être « La province la plus pesteuse du Royaume ».

Souvent associé à la peste dans la peur, on trouve une autre épidémie mortelle : le choléra.

Nous avons choisi comme sujet de notre article cette infection épidémique. En effet, l'étude des actes d'état civil met en évidence deux épidémies qui frappent Sainte Marie la Mer au milieu du XIX^e siècle.

> 1831 PREMIÈRE ÉPIDÉMIE - 1837 : LE CHOLÉRA ?

Le choléra a comme principaux symptômes des diarrhées sévères conduisant à une forte déshydratation, des vomissements et une cyanose de la peau causant la mort dans la moitié des cas.

La population en a « une peur bleue » expression qui tire son origine des symptômes du choléra : une cyanose caractérisée par une diminution de la teneur en oxygène du sang, une coloration bleue pâle apparaît sur les

lèvres et les extrémités des doigts et des orteils en quelques heures.

En 1831 le choléra débarque en France par le Nord de l'Europe. Cette première offensive fera plus de 100 000 morts en France.

Est-ce un épisode de cette épidémie qui frappe notre commune au début de l'an 1834, ou un autre fléau ? toujours est il que l'année 1834 est caractérisée par une lourde mortalité infantile.

Le 19 Janvier 1834 est la date du décès d'une petite fille, Amélie, âgée de 5 ans 5 jours après c'est Bonaventure, 2 ans qui meurt suivi de Joséphine 2 ans, l'épidémie semble s'arrêter mais le 9 Avril l'hécatombe reprend et emporte Marie 7 ans, Marguerite 3 ans, Augustin 2 ans et demi, Thérèse 18 mois. Le mois de Juin compte 4 décès, le plus âgé a 5 ans. Le dernier mort de l'épidémie touchant les enfants est Pierre 4 ans les derniers morts de l'année 1834 sont des adultes.

15 décès pour l'année 1834 dont 10 âgées de 18 mois à 7 ans.

Peut on attribuer cette mortalité infantile au choléra ? ou bien à une autre affection épidémique ?

1837 est une autre année à forte mortalité.

Le chiffre de 15 morts est à nouveau atteint (en année « normale » la moyenne de décès se situe entre 7 et 9). Mais cette fois sur 15 actes de décès seuls 4 concernant des enfants de 25 jours à 2 ans.

Les onze autres vont de 18 à 65 ans.

Les décès ont lieu toute l'année.

Sommes-nous dans ce cas en présence de décès « naturels » ou d'un taux de mortalité exceptionnel ?

Notons que le choléra s'est manifesté à cette époque à Collioure en 1835 et en 1837, Saint Laurent de la Salanque comptent 59 décès. Il y a donc de fortes probabilités que les quinze décès de 1837 soit dus à l'épidémie de choléra.

> ÉPIDÉMIE DE 1854

Le fléau refait son apparition dans notre village. Cette fois aucun doute, Sainte Marie la Mer est atteint par le choléra.

Alors que le premier semestre ne connaît qu'un décès : le 19 Janvier, celui de Madeleine Raufast de 70 ans, le 15 Aout l'épidémie se déclencha et frappe Françoise Danjou, 26 ans. Le 26 et 27 Aout deux décès, le 29 Aout 3 décès : 21 mois pour Rose, 20 ans pour le laboureur Marcel et Alazet le grange âgé de 37 ans. Le 30 Aout et 31 Aout voient la disparition de deux Sainte Marinois de 77 ans.

Le 3 Septembre, le fils du Maire de l'Epoque : Gerard D'OMS, meurt à la naissance. Le 5 Septembre deux morts de plus. Les décès se succéderont les 12, 19, 26, et 27 Septembre. Le dernier touché par l'épidémie est Rose Deloste qui décédera le 9 Octobre 1854.

Au total, 17 décès dont 16 en moins de deux mois. L'été et particulièrement le mois d'août est la saison la plus « favorable » au développement du choléra.

Cette épidémie meurtrière a fait disparaître 143 000 personnes en France.

Dans les Pyrénées-Orientales, la mortalité a été multipliée par deux. Notre département s'est trouvé classé 6^{ème} parmi les 20 départements les plus touchés par l'épidémie.

Notre commune, comme toutes celles situées en bord de mer a toujours été victime de fièvres et de paludisme. Ces affections étaient entretenues par les marécages.

Dans le cas du choléra, l'eau est longtemps considérée comme le milieu propice au développement de l'épidémie.

La sueur humaine par sa constitution est un milieu favorable au vibrion.

La contamination interhumaine explique aussi la propagation rapide des vibrions.

Le régime alimentaire est aussi un facteur de propagation : la mortalité est plus élevée si les organismes sont faibles.

Enfin l'hygiène et la promiscuité dans les villages au milieu du XIX^e siècle sont des terrains propices aux épidémies de toutes sortes.

Nos concitoyens savaient par une expérience empirique que certaines dispositions élémentaires de salubrité pouvaient les protéger.

> CONCLUSION

De nos jours, les épidémies sont de plus en plus rares dans nos régions.

Les conditions d'hygiène et le progrès de la médecine nous épargnent ces périodes de malheur qui touchaient nos ancêtres.

Face à ces fléaux qui périodiquement revenaient frapper la population de Sainte Marie la Mer, qui au milieu du XIX^e siècle comptait moins de 500 personnes composant 116 ménages répartis dans 106 Maisons, les habitants avaient très peu de recours. Leurs attitudes face à la mort et aux catastrophes étaient bien différentes de nos conceptions actuelles. Ces morts fréquentes touchant la population infantile étaient ritualisées pour apaiser la douleur des survivants.

La population essaye de se protéger en adoptant des règlements de Police préconisant des règles élémentaires d'hygiène.

Une autre forme de protection fait appel à la pharmacopée traditionnelle : potions à base de plantes et remèdes de bonne femme.

Enfin une autre forme de protection fait appel à la protection divine, la population a alors recours à l'intercession de saints spécialisés comme Saint Roch

et Saint Sébastien (La population a fait l'achat de leurs statues en 1857).

Il faudra attendre plusieurs décennies et la disparition de la malnutrition, de l'insalubrité et de l'hygiène déplorable pour que nos populations soient débarrassées de ces épidémies mortelles. ■



Saint Roch



Saint Sébastien

Légende photos :

Les deux saints, réunis dans le retable de dévotion populaire, dédié à Saint Gaudérique, sont des saints qui protègent les épidémies en particuliers de la peste.

Ils sont invoqués dès qu'une maladie à caractère épidémique fait son apparition.



Francis BRUNET
Conseiller municipal
Délégué à la culture



> AMÉNAGEMENTS DU QUARTIER DE L'ANCIENNE PLAGE...

De nombreux travaux ont débuté en avril à Sainte Marie la Mer.

En particulier, le remodelage important de l'ancienne plage suite aux différentes tempêtes de l'hiver qui ont endommagé l'édifice de rochers existant.

Un rechargement en sable viendra compléter les travaux dans ce secteur pour redonner une plage plus large aux résidents Sainte Marinois. La fin des travaux est prévue mi-mai.

De plus, les trottoirs de l'avenue de la Méditerranée ont été repris pour répondre aux attentes des riverains avant la saison estivale.



> CONTENEURS

Deux points de collecte de déchets enterrés viennent d'être mis en service par les agents de PMM dans le secteur du village. Les conteneurs se trouvent avenue du Maréchal Joffre et rue Pasteur.

Ils sont un complément aux bornes d'apports volontaires, avenue Arago, qui fonctionnent depuis le début de l'année.

Ces aménagements vont permettre une collecte des déchets plus adéquate, une meilleure gestion des déchets et une pollution visuelle dans les rues du village amoindrie par le retrait des bacs jaunes et verts.

- RÉGULARISATION DES PUIITS ET FORAGES -

> La chambre d'Agriculture communique

Depuis 2017, la chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs pour la déclaration et la mise en conformité de leurs puits ou forages. Le 7 février dernier, le Préfet des Pyrénées-Orientales a présenté les modalités et le calendrier de leur régularisation.

Ainsi, c'est avant le 30 juin 2018 que les agriculteurs détenteurs ou usagers de ces installations doivent se faire connaître auprès des services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires de la Mer). Au-delà de cette date, les procédures de régularisation seront traitées individuellement. Elles seront donc coûteuses (2 000 à 6 000€ au lieu de 50 à 200€ actuellement) et se solderont potentiellement par une impossibilité de prélèvement. La Chambre d'Agriculture faisant office de relais entre la DDTM et les agriculteurs, ceux-ci sont invités à prendre rendez-vous avec Martine Carboneill, assistante du service Eau-Environnement au 04.68.35.87.89.

SAINTE MARIE LA MER

AVR > JUIN



En attendant l'été

un Village à la plage

04 68 35 87 89 - 1001123 / 2 - 1001128 / 3 - 1001128

LES EXPOS

Samedi 12 et Dimanche 13 Mai 2018

Association Les Colombes

De 10h à 17h.

Salle communale Saint-Exupéry (village).
Peinture sur Soie, peinture sur verre, porcelaine, tableaux 3D...



SUIVEZ-NOUS !

Office Municipal d'Animation et de la Culture

Bureau d'Information Touristique
Perpignan Méditerranée Tourisme
Espace Omega - 66470 Sainte Marie la Mer
Tel.: 04.68.80.14.00

www.saintemarielamer.fr



saintemarietourisme



SAMEDI 30 JUIN
OLYMPIADES

Aire des Festivités - 9h00 - 12h00

Organisées par le Conseil Municipal des Enfants.



COMMÉMORATIONS

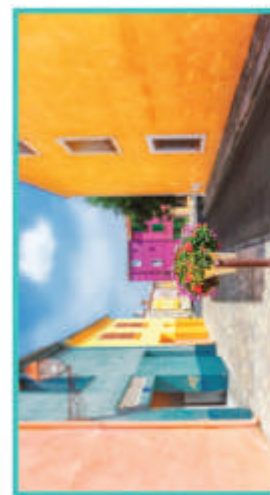
Monument aux Morts - Place de la Mairie

Mardi 8 Mai - 11h00

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Lundi 18 Juin - 18h00

Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940



VISITE VIRTUELLE



Découvrez un point de vue différent sur votre village et son patrimoine grâce aux visites virtuelles. Visitez Sainte Marie la Mer et ses quartiers virtuellement grâce à la visite en ligne, depuis chez vous en vue immersive à 360°, comme si vous y étiez.

www.saintemarielamer.com

©Designed by Freepik. Ne pas jeter sur la voie publique.

État civil



Ils nous ont quittés

- Mercedes CATALA le 2 Octobre à 92 ans.
- Henri CASSAN le 02 janvier à 73 ans.
- Jacques LENOIR le 07 février à 78 ans
- Georges MARC le 10 février à 80 ans
- Gisèle GUYOMARD veuve BILLAUDEAU le 14 février à 70 ans
- Pascal BURY le 24 février à 52 ans
- Dominique LARROQUE le 01 mars à 55 ans
- Marcel VIOLA le 10 mars à 67 ans
- Alexis BERNAT le 15 mars à 92 ans
- Elie BRUNET le 29 mars à 85 ans
Ancien Conseiller Municipal de 1983 à 2008

Opposition

EXPRESSION DES
ÉLUS DE L'OPPOSITION

- pas de texte transmis -



Vous êtes intéressés pour rejoindre un groupe d'entraide de personnes seules, isolées, aux capacités de déplacement limitées ?

Une association va se créer à Sainte Marie la Mer !
Contact : 06 23 58 19 95



Les nouveaux petits Sainte-Marinois

- Maïlee VISINI le 25 décembre chez Nicolas VISINI et Francel LLORERA
- Lenny BESSON le 11 janvier chez Yannick BESSON et Sophie PETIT
- Aurélien MURARI BARON le 25 janvier chez Grégoire MURARI et Virginie BARON
- Nathéo ROULET le 12 février chez Laurent ROULET et Audrey AMIEL
- Isaac COLLEU le 23 février chez Romuald COLLEU et Cindy BATAILLÈS
- Nolan BRILLES le 05 mars chez Léa WINCKEL
- Loukas NOGUES le 23 mars chez Grégory NOGUES et Sacha LAMONACA
- Erine EL GHAZI le 24 mars chez Antony EL GHAZI et Jennifer ROSE



Les mariages

- Nicole LAURICHESSE et Xavier DESSEIN le 31 mars



Les PACS

- Vincent ORTEGA et Clémentine SOL le 02 février
- Christophe KUHN et Maria-Dolores LEYVA ORIA le 16 février
- Virginie BARON et Grégoire MURARI le 16 février
- Philippe ESPIRITUSANTO et Marie-Line LANEZ le 30 mars



MARDI 1ER MAI FETE DE L'ARTICHAUT

Baladoir, front de mer. Marché de producteurs de Pays de 8h00 à 18h00.
25^e EDITION : Jeux, animations, spectacles de rue, bandes, surprises... Menus à base d'artichaut dans les restaurants. (Report le dimanche 6 mai si annulation)

DIMANCHE 6 MAI BOURSE PUERICULTURE

Salle communale Saint-Exupéry (village) de 8h à 14h. Association Sainte Marie Téléthon. 8€ la table. Inscriptions les 24 & 26 avril de 17h30 à 18h30, 3 mai salle Van Brussel de 17h30 à 18h. 06.84.04.55.31

VENREDI 11 MAI RALLYE DECOUVERTE

Rdv Complexe Oméga à 13h45. **GRATUIT**. Balade guidée (2h) en famille avec l'Association Label Bleu. 25 participants max. **Inscription obligatoire** : Office d'Animation 04 68 80 14 00.

SAMEDI 12 MAI SARDANES

Place de la Mairie, village. De 10h30 à 12h30 - Danse traditionnelle catalane. Cobia Principal del Rossello.

SAMEDI 12 MAI PORTES OUVERTES TENNIS

Stade Carrère de 10h à 19h. « Venez défier le lance balles ! ». Ouvert de 12 à 18 ans. Rens. Club tennis 06 14 39 82 76.

DIMANCHE 13 MAI SWING DE RUE

Place Agora de 14h30 à 17h. Association Blue Skies.

SAMEDI 19 MAI NETTOYAGE DE VOITURES

Nettoyage intérieur de voitures organisé par la Junior Association devant le Point Jeunes. De 9h à 12h. 5€

SAMEDI 26 MAI FETE DE LA NATURE

Rdv Complexe Oméga à 9h45. **GRATUIT**. Animation (2h) en famille avec l'Association Label Bleu : plantations dunaires, arrachage de griffes de sorcière & réalisation d'un tableau botanique. 25 participants max. **Inscription obligatoire** : Office d'Animation 04 68 80 14 00.

SAMEDI 26 MAI THEATRE

« Les 3 Elles » par l'Association La Tram. Salle communale Saint-Exupéry, 21h00. Soirée tout public, organisée par la Junior Association.



SAMEDI 2 JUIN PUCES NAUTIQUES

Port de Sainte Marie la Mer - De 8h à 19h. Organisation Sainte Marie Nautique Club et Sainte Marie Pêche Plaisance. 06 73 11 70 62

SAMEDI 2 ET DIM. 3 JUIN THEATRE

Salle communale Saint-Exupéry. Compagnie Marinoise. A partir de 18h00 le 2 juin et 15h30 le 3 juin. Entrée 5€/pièce ou forfait 10€ les 3 pièces. Infos & billetterie 07 82 47 95 13. « Nanard le Roi du pinard », « Y a-t-il un médecin dans la salle ? » et « Sexy Flag ».

DIMANCHE 3 JUIN VIDE-GRENIER

Baladoir, Front de mer de 6h à 18h. Organisé par le COS de Sainte Marie. Inscription 04 68 80 13 80 à partir du 2 mai (pièce identité + copie de celle-ci). Report au dimanche 10 juin en cas d'annulation.

DU 9 AU 24 JUIN TOURNOI DE TENNIS

Tournoi adultes Homologué F.F.T. Stade Carrère. Rens. Épreuves inscription auprès du Club de Tennis : 06 14 39 82 76

DIMANCHE 10 JUIN SWING DE RUE

Place Agora de 14h30 à 17h. Association Blue Skies

JEUDI 21 JUIN FETE DE LA MUSIQUE

Bars et restaurants de la commune en soirée.

VENREDI 22 JUIN CONCERT

Place L. Guibert. 21h30. Mojo Squad. Pop Rock.

SAMEDI 23 JUIN FEUX DE LA SAINT-JEAN

Place Agora à partir de 21 h.

Folklore avec les Jeunes Dancseurs Ville-longuets, arrivée de la flamme, feu d'artifice et bal avec l'Orchestre Hold up. Avec la participation des Associations.

DIMANCHE 24 JUIN SARDANES

Place Agora de 18h à 20h.

LUNDI 25 JUIN ZUMBA

Place Sourribes. 18h30 - 19h30.

MARDI 26 JUIN YOGA

Plage L. Guibert. 9h30 - 10h30.

MERCREDI 27 JUIN ZUMBA

Place Sourribes. 9h30 - 10h30.

MERCREDI 27 JUIN RIFLE

Place de la Mairie - Village - 18h Rifle du Conseil Municipal des Enfants.

JEUDI 28 JUIN GYM DOUCE

Place Sourribes - 9h30-10h30

JEUDI 28 JUIN BAL MUSETTE

Bruno Masnou. Place Agora. 20h30

VENREDI 29 JUIN THE MIX BY PILOXING

Place Sourribes - 18h30-19h30

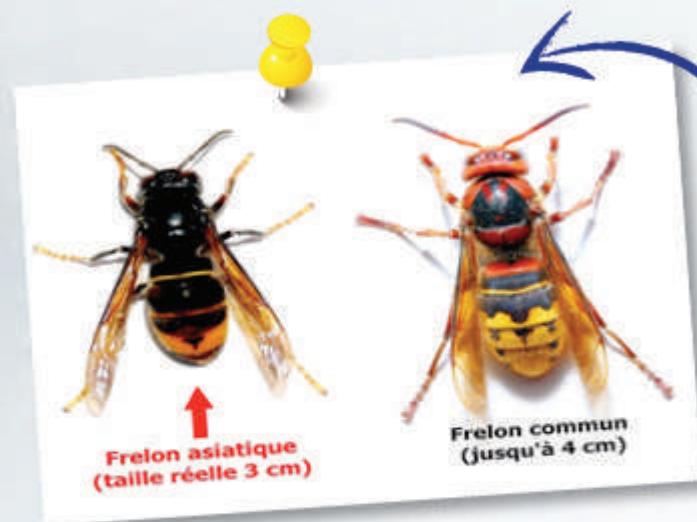
VENREDI 29 JUIN CONCERT

Place L. Guibert - 21h30 Groupe Blue Sol. Variétés internationales

Les News de la commune

Le 28 Mars dernier, les «Ambassadeurs du tri» (Communauté Urbaine Perpignan Métropole Méditerranée) sont intervenus auprès des jeunes du centre de loisirs.

Les enfants ont été sensibilisés au tri sélectif : développer les bons gestes au tri sélectif, comment limiter certains déchets, différencier les déchets et savoir où les déposer. Cette intervention ludique et interactive fait partie des missions du Service Jeunesse de Sainte Marie la Mer.



L'année 2017 a vu le frelon asiatique, véritable fléau, mangeur d'abeilles, apparaître dans nos murs.

Trois nids ont été répertoriés, deux à la plage et un au village, et une augmentation de 60% de nids signalés sur le département.

Si par hasard vous apercevez un nid de frelons le bon réflexe est de prévenir la police municipale. Nous avons la chance d'avoir à Sainte Marie la Mer un référent frelon délégué par le GDSA 66 (Groupement de défense sanitaire apicole). Il intervient également sur la récupération d'essaims d'abeilles. Nos abeilles sont en danger alors même en cas de doute n'hésitez pas à appeler.

Contact Police Municipal : 09 64 13 63 67 / 06 08 31 76 23

Devenez bénévole pour la Marinade, une des courses les plus foulées du département !

L'équipe de la Marinade recherche des bénévoles pour l'aider dans l'organisation des 10 km qui auront lieu le mardi 14 août 2018 prochain (25^{ème} Edition). Rejoignez les équipes des signaleurs, de préparation des ravitaillements, des inscriptions... de nombreuses possibilités pour une expérience unique, festive, et dynamique !

Vous pensez être disponible le 14 août 2018 ?

Faites-vous connaître : lamarinade@saintemarielamer.fr
04 68 80 14 00



Association
Les Colombes

L'association « les colombes » organisera une expo/vente le 12 et 13 Mai prochain.

Elle se tiendra à la salle communale et proposera des peintures sur soie, sur verre, sur porcelaine, sur bois, etc...

Venez nombreux !